

ProtectMyId®

Bloquer la fraude documentaire avant, pas seulement la constater après.

Le maillon qui manque entre l'invalidation et l'organisme qui vérifie. Déjà opérationnel.

Note de présentation : Direction. Septembre 2026.

LE VIDE

Un document volé, perdu ou fuité reste « valide » pour qui doit vérifier.

Volé ou perdu

Tracé par la police (FOVeS). Mais rien ne bloque son usage, là où la fraude a lieu, ouvrir un compte, un crédit, un contrat.

Fuité (violation de données)

Tracé par personne. Le titre reste valide partout, et la victime l'a toujours en poche. L'angle mort total.

Rien ne bloque le document compromis AVANT la fraude. C'est ça, le vide.

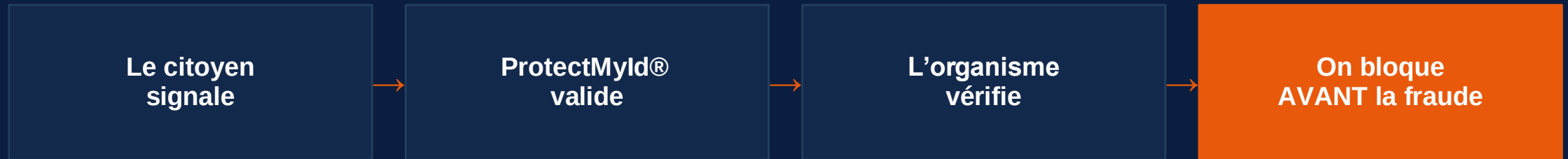


En l'absence de déclaration de perte ou de vol par son propriétaire légitime, un utilisateur de DOCOVERIF est dans l'incapacité de détecter ce type de fraude.

Commission nationale de l'informatique et des libertés, délibération n° 2024-099 du 12 décembre 2024.

Le signal qui manque, seul le citoyen légitime peut le donner. C'est ce que ProtectMyId® rend possible.

Une seule chaîne, du citoyen à l'organisme.



AVANT : Prévenir

Filigraner, sceller, déclarer un document compromis, en un point unique. Le réflexe citoyen, simple.

APRÈS : Accompagner

Constituer son dossier, faire valoir ses droits, obtenir l'annulation d'une dette ou l'arrêt de poursuites.

Aucune donnée sensible stockée : seulement des empreintes non réversibles.

On détecte la fin. ProtectMyId® bloque le début.

Une preuve par anticipation, et une vérification à l'ouverture de compte.

Le certificat (le sceau)

Signature cryptographique horodatée, vérifiable par un tiers, qui rejette un document falsifié. Une preuve par anticipation : ce qui le distingue des autres outils.

La vérification B2B

Un organisme interroge le registre avant d'ouvrir un compte, un crédit ou un contrat. Réponse immédiate, par exemple : DECLARED_STOLEN.

La Belgique le fait depuis 2008 (CheckDoc, 11 millions d'habitants). La faisabilité n'est pas en question.
ProtectMyId® le met déjà en œuvre en France, et va plus loin.

L'ENJEU

Un vide identifié. Une solution déjà opérationnelle. Reste à la rendre systématique.

VOIE 1

Rendre la consultation obligatoire

Pour ceux que la loi oblige déjà à vérifier une identité. Le signal amont devient réflexe, pas contrainte nouvelle.

VOIE 2

Reconnaître le registre citoyen

Un registre déclaratif consultable par les organismes, couvrant les trois cas, sans toucher aux fichiers de l'État.

ProtectMyId® : société autonome, d'intérêt général, complémentaire. Pas un fichier d'État, pas un monopole.

Une démonstration de 5 minutes vaut tous les discours. Nous sommes prêts.